



Salies MAG

LE BULLETIN MUNICIPAL DE SALIES-DE-BÉARN

n°5 - Décembre 2023



**DOSSIER SPÉCIAL :
PRÉVENTION DES INONDATIONS**

RENCONTRE AVEC TIMOTHÉ POISSONNET

MOBILITÉS : ÇA BOUGE À SALIES

www.salies-de-bearn.fr



SOMMAIRE

■ Édito du Maire	3
■ Équipements	4-5
Éclairage public : une consommation divisée par 3	4
Salies se dote de toilettes autonettoyantes	4
Nouveau visage pour le jardin public	5
■ Cadre de vie	6-8
La mobilité à la Une : ateliers participatifs, TAD ...	6-7
Équipements communaux et sobriété énergétique	8
Retour sur ... les soirées piétonnes	8
■ Social	9
Actions sociales pour les jeunes et les moins jeunes	
■ Ils font Salies	10-11
Rencontre avec Timothé Poissonnet, humoriste	
■ Animations	12-13
Forums des sports et des associations	12
Concours des maisons fleuries 2023	13
Octobre Rose	13
■ Sécurité	14-19
Dossier spécial : prévention des inondations	14-17
Contre les cambriolages, les bons réflexes	18-19
L'école des jeunes sapeurs-pompiers lancée	19
■ Tourisme	20-21
Redécouvrir Salies en se promenant	20
Chambres d'hôtes référence *	21
■ Tribunes	22-23
■ État civil	24
■ Vie municipale	25-27
Recensement de la population 2024	25-26
Élections européennes 2024	27

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Thierry CABANNE

RÉDACTRICE EN CHEF
Carine SARRIQUET

COMITÉ DE RÉDACTION
Christine BOIRET, Christine BAGUR,
Arnaud DUPOUEY, Paule GHYS,
Marie-Pierre HIRIART, Grégory NEXON,
Isabelle POEYDOMENGE, Carine SARRIQUET,
Amandine VIDAL

CONCEPTION GRAPHIQUE
Service Communication
Mairie Salies-de-Béarn

IMPRESSION
Imprimerie BASSE NAVARRE
64120 Saint-Palais

PHOTOS
Mairie de Salies-de-Béarn, Kobayashi photography,
Adrien BASSE-CATHALINAT/Pays de Béarn,
Arnaud DUPOUEY, Jean-Michel OMNES,
Christelle PEYRUSEIGT-COUSO,
Isabelle POEYDOMENGE, Carine SARRIQUET,
SDIS64, SIGOM

CONTACT
Mairie 05 59 38 00 40
communication@salies-de-bearn.fr





Chères Salisiennes, chers Salisiens,

L'année 2023 s'achève avec de belles animations qui se déroulent pendant ces fêtes de Noël. Salies s'est, depuis début décembre, paré de décorations et s'illumine tous les soirs grâce à nos agents des services techniques. En parlant d'éclairage, nous avons cette année, transformé le centre-ville en changeant la moitié de nos points lumineux en LED afin de réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse. En 2024, la transformation de notre éclairage public sera complétée.

Le chauffage et la climatisation de la salle Jean Monnet ont été remplacés ; ils permettront un accueil du public dans les meilleures conditions ainsi qu'une baisse des dépenses énergétiques.

Au cours du printemps et du début de l'été, le jardin public a été rénové intégralement avec, notamment, un revêtement écologique grâce à son « liant végétal », qui offre désormais un déplacement aisé et tranquillisé pour tous.

Avec la finalisation de la végétalisation du lieu, vous pourrez profiter pleinement, l'été prochain, d'un espace digne d'un jardin public. Comme vous avez pu le voir, notre kiosque a, lui aussi, profité d'une mise en peinture. Des jeux pour enfants seront installés au printemps et la fontaine refonctionnera.

Pour être clair sur le coût du jardin public (élevé aux yeux de certains), nous avons obtenu 61,52% soit 632 518€ de subventions ; le coût pour notre commune n'est donc que de 395 771€ soit 38,48%. Tout est financé sans aucun emprunt et sans augmentation d'impôts.

Nous poursuivons notre travail de sécurisation du Saleys avec le SIGOM. Un dossier en présente les études et la situation actuelle dans ce numéro. Ce dossier est très important à nos yeux et il nous semble primordial de vous informer sur son avancement et sur son suivi.

La mutation de Salies suit son cours bien que l'immobilier ancien du centre bourg demeure un sujet complexe. Ce n'est pas sans difficultés mais avec détermination que nous œuvrons à l'évolution de la rue Paul-Jean Toulet. La question de l'habitat dégradé est délicate et implique plusieurs interlocuteurs (les Bâtiments de France, les propriétaires et autres). Nous espérons voir d'ici fin 2024 quelques avancées en la matière.

De nombreux autres projets sont en cours, qui intègrent le renforcement de la sécurisation avec l'installation de nouvelles caméras, la continuité des animations, ainsi que la transformation de la ville.

Vous voyez, notre Salies bouge, évolue et se renouvelle. Il est de notre devoir de croire en l'avenir et de faire que demain soit toujours plus beau qu'hier.

J'espère que vous prendrez autant de plaisir à lire ce magazine, que nous en avons eu à le faire.

J'en profite pour vous souhaiter à tous de merveilleuses fêtes de fin d'année et au plaisir de vous rencontrer.

Bien amicalement.

Votre Maire

Thierry CABANNE

Avancer pour atteindre nos objectifs

Conclusion de l'embellissement du Jardin public, poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public et installation de sanitaires à entretien automatique... point sur les derniers travaux réalisés et ceux qui seront engagés dans les semaines à venir.

Éclairage public : une consommation divisée par 3

La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques, la vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation. Dans le cadre d'une démarche de développement durable, un programme de rénovation de l'éclairage public a été lancé en 2023.

Il consiste en un changement des foyers lumineux, obsolètes, et en la suppression de toutes les ampoules à vapeur de mercure pour les remplacer par des dispositifs à led, tout en conservant les mâts existants. Pour cette nouvelle phase de travaux, 577 points lumineux sont concernés, avec pour conséquence le recul de l'impact de la commune en matière de « pollution lumineuse » et une facture énergétique plus maîtrisée. Ainsi, la consommation de ces équipements sera trois fois moins importante.



Un investissement de 373 000€ y est consacré. Les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage sont portées par la Mairie et assurées par son directeur des services techniques. La gestion et la maintenance de ce parc seront effectuées en régie par les services techniques qualifiés.

Les travaux devraient débuter en avril 2024 pour une durée de deux mois.

C'est pour bientôt !



Salies se dote de toilettes autonettoyantes

Afin de répondre à un besoin d'hygiène complète et constante, et dans un souci de limitation des dégradations qui interviennent régulièrement dans ce type d'équipement public, la commune a décidé de se doter de sanitaires à entretien automatique. Ces derniers seront disposés au parking Graner, face au casino, lieu de stationnement privilégié par les touristes, les curistes et les personnes domiciliées à l'extérieur du centre-bourg. Ils comporteront deux toilettes dont une accessible aux personnes à mobilité réduite, et un mur-urinoirs extérieur. Leur installation sera réalisée début 2024.

Pour information, des sanitaires publics sont accessibles pont d'Andioque, rue du Château, place du Temple, place du Bignot, jardin public et derrière la mairie. Ils sont nettoyés quotidiennement par les services municipaux.

Lancés au premier semestre 2023, les travaux de rénovation du Jardin public se sont opérés par étape.

AOÛT

Avec une ouverture partielle début août, l'espace a été entièrement rendu accessible à la circulation à la fin de l'été, permettant en particulier à chacun de découvrir de nouveaux cheminements en enrobé à liant végétal : une alternative "bas carbone" aux solutions traditionnelles et très adaptée pour la déambulation pédestre, cycliste, à poussette ou fauteuil roulant. En début de soirée, on pourra également profiter des installations lumineuses révélant la beauté des lieux et de ses installations.

SEPTEMBRE

L'embellissement s'est poursuivi, qui a permis à son emblématique kiosque de retrouver tout son éclat.

DÉCEMBRE

La plantation de végétaux a pour vocation de faire du jardin public un véritable espace arboricole et végétal puisqu'il compte 145 nouveaux arbres à grand et petit développements, ainsi que 68 arbustes intégrés dans 410 m² de massifs de plantes vivaces et graminées qui tapissent ses espaces verts.

2024

La nouvelle année verra la mise en place d'équipements ludiques à destination des plus jeunes ainsi que le lancement d'un appel à candidatures pour la création et l'installation d'une œuvre artistique en ces lieux.

NOUVEAU VISAGE POUR LE JARDIN PUBLIC



La mobilité à la Une

Tandis qu'une concertation citoyenne vient de s'achever, qui a invité tous les Salisiens à partager leurs idées pour construire une vision partagée des mobilités, un nouveau service intercommunal de "transport à la demande" voit le jour, qui prendra le nom d'EN ABAN !

Ateliers participatifs sur les mobilités salisiennes : un agenda automnal chargé

Sur le thème des mobilités à Salies-de-Béarn, une concertation publique s'est déroulée tout au long des mois d'octobre et de novembre, avec l'objectif fixé par Monsieur le Maire, Thierry Cabanne, de « travailler ensemble à ce qui est nécessaire, prioritaire mais aussi aux pistes d'améliorations pour les mobilités aujourd'hui et demain [...]. Il s'agit aussi de comprendre quels aménagements pourraient être réalisables et budgétisables par la commune ».

La réunion de lancement a accueilli plus de 80 personnes et a été l'occasion de présenter le contexte et les enjeux de la démarche ainsi que de préciser, grâce aux interventions du public, les axes de réflexion.

Ces derniers ont par la suite fait l'objet de trois ateliers participatifs consacrés à :

- l'amélioration des mobilités douces sur les grands axes,
- la zone de rencontres,
- la facilitation de la venue et de la mobilité de la population extérieure en centre-bourg.

Parallèlement, des fiches idées étaient mises à disposition de la population pour permettre à tous de s'exprimer.

Une réunion publique, le 11 décembre, en a livré les conclusions.



Cartographie de propositions - exemples

Source : ateliers

Améliorer les trottoirs

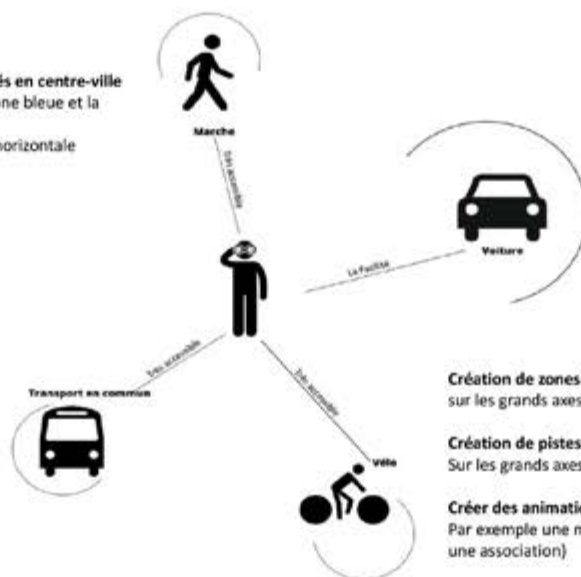
Créer des parcours flechés en centre-ville
Entre les parkings hors zone bleue et la zone de rencontre
Créer de la signalisation horizontale

Navette : élargir les parcours

Liaison parkings extérieurs à la zone bleue vers la zone de rencontre

Transport à la demande EN ABAN !

Élargir l'information



Réduire le trafic

Création de sens unique, optimiser l'usage du parking (l'adapter à sa fréquentation), mieux indiquer les parkings afin de réduire les véhicules "perdus"

Etablir des sanctions

Si la signalisation ne porte pas ses fruits : feux de courtoisie, amendes...

Création de zones 30

sur les grands axes

Création de pistes ou bandes cyclables

Sur les grands axes et la zone "tampon"

Créer des animations

Par exemple une manifestation autour de la voie verte (via une association)

Mise à disposition de vélos

Location, vente et réparation des vélos des particuliers qui ne s'en servent pas (via une association)



EN ABAN ! le transport collectif à la demande

La Communauté de communes du Béarn des gaves s'apprête à lancer un service de proximité pour tous.

Le TAD (transport à la demande) est un service de transport collectif qui permet de réaliser des déplacements ponctuels et de proximité, à raison de 20 trajets par mois, maximum. À chaque voyage, l'usager est pris en charge à l'emplacement déterminé lors de la réservation et conduit vers des centres d'intérêt de proximité (services publics, commerces, complexes sportifs, maisons médicales, etc.) situés dans plusieurs communes du Béarn des gaves... voire au-delà !

Disponible en début d'année prochaine, le dispositif sera ouvert à tous, dès 11 ans (pour les enfants non accompagnés, mais avec une autorisation parentale).

Le service de TAD proposera des départs possibles depuis chacune des 53 communes du Béarn des gaves pour rejoindre les 12 points de destinations situés dans les 6 principaux pôles que sont Carresse-Cassaber, Navarrenx, Rivehaute, Salies-de-Béarn, Sauveterre-de-Béarn et Susmiou. Il sera également envisageable de se rendre vers les gares d'Orthez et de Puyoô depuis un des points de prise en charge ou de se déplacer vers un des principaux pôles de destination depuis ces mêmes gares. Dans certains cas, il sera même possible de venir chercher l'usager juste au pas de sa porte (pour les personnes à mobilité réduite, en situation de handicap moteur ou âgées de plus de 70 ans), ou bien de le déposer près d'un lieu de recherche d'emploi sur le territoire (pour les personnes en insertion et les demandeurs d'emploi).

➔ Comment ça va se passer

- 01 Du lundi au samedi, de 8 h à 19 h (hors jours fériés), appelez le numéro Cristal : 0 970 870 870 (appel non surtaxé).
- 02 Réservez, au plus tard, la veille du trajet, avant 17 h.
- 03 La CCBG envoie un véhicule vous chercher du mardi au samedi, aux lieu, date et heure définis par téléphone avec la centrale de réservation et vous dépose au point de destination choisi.
- 04 Réglez votre trajet de 2,30 € au chauffeur lors de la montée.
- 05 Voyagez en toute sérénité !

➔ Combien ça coûte

- Trajet simple 2,30 €
- Trajet aller-retour 4 €
- Trajet simple depuis ou vers une gare 5 €
- Trajet Carte solidaire (délivrée par la région Nouvelle-Aquitaine) 0,40 €

GRATUIT pour les enfants de moins de 11 ans, les accompagnateurs PMR (personne à mobilité réduite) et les anciens combattants.

La correspondance avec les lignes régulières du réseau routier régional est gratuite et autorisée dans une durée de deux heures, mais les abonnements scolaires ne sont pas valables pour emprunter le transport à la demande.

➔ Quels sont les points de collecte à Salies-de-Béarn ?

À Salies-de-Béarn, il est possible de se rendre à l'un des six points de collecte/dépose suivants :

- Mosqueros ;
- Le casino ;
- La Mairie ;
- Le Centre communal d'action sociale ;
- Carrefour market ;
- Le siège de la Communauté de communes du Béarn des gaves.

Les équipements communaux à l'heure de la sobriété énergétique

Au cours des dernières années, les efforts collectifs en matière de durabilité ont porté leurs fruits, qui s'observent en particulier par la baisse conséquente de la consommation d'énergie électrique au sein des équipements publics de la commune.

En effet, alors qu'en 2017, celle-ci s'établissait à 973 588 kWh pour les bâtiments communaux et à 472 085 kWh pour l'éclairage public, elle s'est élevée en 2022 à respectivement 457 817 kWh et 448 716 kWh, soit une baisse des équipements publics de 112,66% et de 5,21%.

Des résultats encourageants, permis grâce à des initiatives multiples telles que la modernisation complète de l'éclairage public, la généralisation du chauffage limité à 19 degrés dans les bâtiments, l'acquisition d'un serveur informatique moins énergivore, la mise en œuvre de bons usages dans tous les aspects du quotidien.

Toutefois, il est essentiel de poursuivre cet effort de réduction de notre empreinte énergétique en continuant à promouvoir des pratiques durables et en investissant dans des solutions moins énergivores.



Retour sur ... les soirées piétonnes

Vous étiez nombreux lors des « soirées piétonnes » organisées les 18 juillet et 22 août derniers par la municipalité en partenariat avec l'Association commerces et artisans salisiens !

Initiée en 2020 puis relancée cette année, cette initiative a vu le centre-bourg se piétonner pour un moment festif, accueillant déballage des commerces en extérieur, extension des terrasses, événements musicaux et ludiques.

Une belle réussite pour cette animation qui devrait revenir en 2024.



Actions sociales pour les jeunes ... et les moins jeunes

Cette année, le traditionnel "repas des anciens" a été remplacé par une visite de la Cave de Jurançon tandis que pour nos plus jeunes et leur famille, la commune a décidé d'instaurer la cantine à 1€.

Retour sur le « voyage des anciens »

Le 11 octobre dernier, les Salisiennes et Salisiens de plus de 65 ans étaient invités par le Centre communal d'action social et la Mairie, pour une journée découverte de la Cave de Gan – Jurançon. Une cinquantaine d'ainé(e)s ont répondu présent(e) à cette occasion, profitant d'une agréable température pour la visite commentée des caves, de son vignoble à bord d'un petit train avant un déjeuner convivial offert, agrémenté bien sûr d'un verre de...Jurançon. .



La tarification sociale

de la cantine scolaire

L'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Une aide financière est accordée aux communes de moins de 10 000 habitants qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires sous certaines conditions.

À ce titre, l'État s'engage à verser une aide de 3 € par repas facturé à 1 € sur une durée de trois ans à compter de la date de signature de la convention prévue à cet effet.

Aussi, le Conseil municipal de Salies-de-Béarn, en séance du 09 juin 2023, a décidé d'adhérer à la démarche pour une durée de 3 ans et de fixer la tarification sociale à compter de la rentrée 2023-2024 de la façon suivante :

Quotient familial par tranche	Tarification par repas
0 < QF ≤ 1 000 €	1,00 €
1 000 < QF ≤ 1 800 €	2,65 €
QF > 1 800 €	3,00 €

Pour bénéficier de la tarification sociale, les parents doivent, lors de l'inscription scolaire, fournir les attestations CAF pour détermination du quotient familial. A défaut de présentation des attestations CAF, le tarif de 3,00 € par repas est appliqué.

Rencontre avec ...



Timothé POISSONNET, un jeune talent heureux "Dans son Bocal"

Il est devenu depuis 2 ans, un acteur incontournable de la vie culturelle à Salies-de-Béarn avec le festival d'humour et son one man show "Dans le Bocal". Nous avons voulu en savoir plus sur ce jeune homme plein de dynamisme et amoureux de notre ville.

Salies Mag : Timothé Poissonnet, qui êtes-vous ?

Timothé : Je suis un jeune comédien/humoriste ayant fondé ma famille à Salies-de-Béarn. Je suis en tournée avec mon spectacle "Dans le Bocal"; j'ai un style d'humour qui m'est propre, l'humour séquentiel, mêlant poésie, danse, envolées lyriques, punchlines plus ou moins bien senties, mais toujours dans l'unique optique de surprendre! Aussi loin que je me souviens, j'ai toujours voulu faire rire ou émouvoir autour de moi, j'en ai donc fait mon métier. Ma mère, ancienne comédienne et bibliothécaire, m'a encouragé dans mon choix, notamment en me faisant découvrir Les Inconnus, Desproges, Coluche et en m'inscrivant au théâtre très tôt. Mon père, artiste dans l'âme, tantôt poète tantôt musicien (il a sorti beaucoup de titres mais n'a jamais été écouté à sa juste valeur) m'a lui aussi donné ce goût des tournées et du public, me permettant parfois même, contre son gré, de faire des premières parties... Puis il y a mon grand-père ! Jean-Naty Boyer, connu pour ses nombreux succès musicaux pour enfants, dont « J'ai un gros nez rouge » (était-ce une chanson prémonitoire pour moi, peut-être) ou encore « Noël des enfants du monde », qui a malheureusement toujours une résonance avec l'actualité. J'ai continué le théâtre toute ma vie, en suivant les cours de Jean-Laurent Cochet, ou sous d'autres formes, en intégrant la Ligue d'improvisation Française par exemple, ou en mettant en scène une pièce de théâtre en Lituanie. Mais c'est en improvisant des premières parties humoristiques avant les séances de cinéma à Bordeaux (le cinéma n'a jamais donné son accord, en même temps je n'ai pas demandé) que je me retrouve seul sur scène face à un public qui ne s'attendait pas à me voir (normal je n'étais pas prévu) que je ressens réellement le bonheur et l'envie de faire rire. Je le savais déjà, mais à cet instant j'en étais carrément sûr ! Je voulais faire ça ! Seulement je voulais avoir la tête bien remplie. Alors j'ai énormément voyagé. Quand je dis voyager, c'est vivre pleinement le voyage : j'ai habité plus de 6 mois en République dominicaine, en Espagne, Italie, Croatie, Grèce, Lituanie... En parallèle j'ai continué mes études à La Sorbonne où j'ai obtenu un Master Management du Tourisme, tout en gardant bien au chaud mon objectif d'être un jour sous le feu des projecteurs. C'est en 2015 que je retourne m'installer à Paris -où je suis né- pour me professionnaliser. J'écume les scènes de Paris, proposant mon humour à qui veut bien l'entendre, et apparemment, ça plaît ! Je fais le festival d'Avignon en 2016 qui me permet d'établir une tournée ; j'y retourne en 2017, 2018 puis en 2019 mon spectacle est recommandé par France Inter et à nouveau plébiscité par le public.



www.timotheipoissonnet.com
 Suivez-moi:
 facebook
 instagram
 youtube

Par quelle circonstance et quand êtes-vous arrivé à Salies-de-Béarn ?

J'étais sur une belle lancée... COVID... confinement... tu connais... bon bah pas grave, mon amoureux Mimi, avec qui je travaille et vis depuis plus de 10 ans, a toute sa famille dans le 64 (de l'autre côté, le Pays basque ...chut). On passe tout le confinement dans cette belle région et on ressent vite l'envie de s'y installer. C'est en se promenant dans les alentours qu'on découvre Salies-de-Béarn ! Et là, coup de cœur, tout nous plaît, les couleurs, les habitants, le tissu associatif, les commerces, les thermes, le casino, l'architecture, l'histoire, le club de rugby (dont je fais partie en tant que joueur, quand mon emploi du temps me le permet) ...c'est définitivement là qu'on veut fonder notre famille! Ça n'a pas loupé: un an après notre installation en 2021, nous avons une magnifique petite fille, l'amour de ma vie. Ma belle-maman et ma belle-sœur nous ont suivis, et on y est super heureux !

Vous êtes à l'origine du Festival d'Humour. En quoi consiste-t-il ?

Le Festival d'humour consiste à faire découvrir des talents humoristiques à tous les habitants de Salies et alentours. Les curistes profitent également du festival. Pendant deux soirs, on propose de découvrir des styles d'humour différents ; il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges ! Le Festival se veut rassembleur et inclusif. Tout le monde est le bienvenu, et c'est toujours un bonheur que de voir autant de singularités au pluriel, aussi bien sur scène que dans le public.



Comment est née l'idée ?

J'ai cherché un festival d'humour dans la région, ayant moi-même participé à de nombreux festivals. J'ai pas trouvé alors je me suis dit qu'il fallait en créer un ! J'ai donc rencontré Jean-Michel Omnes, l'adjoint à la culture, et ça a tout de suite été le coup de foudre (artistique calmez-vous !). Il avait plein d'idées aussi, me parle de tous les événements qu'il organise ou aide à organiser... parfois je me demande comment il fait pour être sur tous ces fronts en même temps, maintenant je sais... mais je garde le secret. Ça a donc été comme une évidence après cela ! J'ai d'abord joué mon spectacle, on a vu que le public était au rendez-vous, et super demandeur ! Puis on a vite instauré l'idée d'un festival. J'ai contacté quelques amis, Jean-Luc Lemoine a tout de suite accepté de venir, puis Mathieu Madénian l'année dernière. Le Maire et toute son équipe ont été emballés par le projet et ils ont toujours été d'un soutien irréprochable. On a pour but de faire plaisir aux administrés et faire briller un peu plus le nom de la ville ! Sans compter que nous disposons d'une magnifique salle, la salle Jean Monnet, qui a une belle capacité d'accueil ! Près de 400 sièges et des supers équipements ! C'était beau de la voir bondée, pleine de gens, de rires et de joie ! On a aussi pu compter sur l'Office du tourisme et certaines associations comme le Comité des Fêtes qui ont bien joué le jeu cette année ! J'espère qu'on pourra les impliquer encore un peu plus dans les éditions futures.

Des infos concernant la prochaine édition ?

J'ai quelques noms d'artistes en tête mais je ne préfère pas spoiler ! Une chose est sûre, vous pouvez vous attendre à du lourd, du très lourd, et surtout du très drôle ! Ne manquez pas notre prochaine édition, ce sera le week-end des 20 et 21 septembre 2024 ! À vos agendas ...

À titre plus personnel, quelles sont vos actualités ? Où peut-on vous suivre ?

Je suis en tournée un peu partout, je fais plein de plateaux, et je joue au Théâtre Le République à Paris les 10 février, 9 mars et 6 avril pour trois dates exceptionnelles ! J'ai la chance de parcourir le monde en jouant sur des bateaux de croisières. Pour l'anecdote, il y avait une soixantaine de Salisiens sur le bateau la semaine dernière ! C'était si drôle de se retrouver là ! Vous pourrez aussi me voir sur TF1 dans VTEP avec Arthur ou dans Génération Paname sur France 2. Suivez-moi sur les différents réseaux sociaux, et retrouvez toutes mes prochaines dates sur www.timothepeissonnet.com.

Quelques mots pour conclure ...

J'aime croiser du monde dans Salies, je trouve les gens tellement charmants et accueillants, j'espère que ça sera toujours comme ça ! J'aime l'entraide qu'il y a ici, ça se perd de plus en plus ! On fait comme on peut, et avec les moyens du bord, mais parfois, juste un sourire (et c'est un ancien Parisien qui dit ça) ou un peu d'humour, ça détend ! C'est un peu bête ce que je vais dire mais par les temps qui courent, ça n'est jamais de trop de le rappeler ! AIMONS-NOUS borde ! J'ai hâte de vous croiser :)



FORUMS ... découvrir la vie associative salisienne

FORUM DES SPORTS

Le 3 juin 2023 à partir de 10 h, les associations sportives de Salies-de-Béarn ont accueilli le public, jeunes et moins jeunes, pour faire découvrir leurs spécialités au stade Al Cartero.

Des démonstrations ont eu lieu tout au long de la journée avec des disciplines variées comme le judo, la pétanque, le badminton et bien d'autres.

Dans le cadre de cette journée, organisée par les commissions municipales Culture et Sports, ont été remis les Trophées des Champions qui mettent en lumière sportifs amateurs et bénévoles. Elle a été également l'occasion de rendre un hommage à nos sportifs récemment disparus.

Plus largement, cet événement constitue un moment de reconnaissance du travail effectué par tous les acteurs du sport.



FORUM DES ASSOCIATIONS

La poterie ou la musique ? Le jeu ou le social ? Participant ou bénévole ? Pour choisir son ou ses loisirs et son engagement, le rendez-vous était pris au forum des associations le samedi 7 octobre, espace culturel Lucien Basse-Cathalinat. Après des congés d'été et une rentrée bien installée, c'était le moment pour chacun de choisir et relever de nouveaux défis entre amis ou en famille.

Plus de 30 associations ont dévoilé, le temps d'une journée, la richesse de leur offre culturelle, la valeur de l'engagement bénévole en faveur de causes solidaires. Vous avez pu les rencontrer, discuter et assister à des démonstrations.

Retrouvez la liste des 150 associations salisiennes sur le site de la commune : salies-de-bearn.fr/ma-ville/vie-associative



Et si on parlait fleurs ! Un rendez-vous annuel

Le concours des maisons fleuries 2023 s'est conclu le 11 juillet dernier en Mairie, en présence de Monsieur le Maire, Thierry Cabanne, d'Isabelle Poeydomenge, adjointe à l'Environnement, organisatrice du concours et du jury, par la remise des prix qui a vu récompenser :

Maisons de campagne :

1er prix : Jean-René Morlaàs-Courties

2ème prix : Patrick Didier

3ème prix : Annick-Marie Cruiziat

Maisons de ville :

1er prix : Patricia Taylor

2ème prix : Jacques Chevrier

3ème prix : Odette Alberti

Prix d'honneur 2023

(ornements de jardin et mise en valeur)

Campagne : Evelyne Loustau

Ville : Jean-Jacques Hourdebaigt

Un grand merci à tous "les amoureux des fleurs"
qui contribuent à l'embellissement de la ville.

Le rendez-vous est, bien sûr, programmé pour 2024 !



OCTOBRE ROSE

Octobre Rose a été, localement, l'occasion d'une diffusion, le 18 octobre, du documentaire « person'elles » de Valerie-Anne Moniot. L'œuvre, qui donne la parole aux patientes atteintes d'un cancer du sein, a constitué un moment fort, instructif, mais aussi très émouvant. La soirée s'est poursuivie avec la présentation, par l'équipe du Centre de rééducation fonctionnelle (CRF) de Salies-de-Béarn, du dispositif "Rose & active", avant de se clôturer par un temps d'échange et de partage autour d'un verre convivial.

Autre temps fort : la Marche Rose, dont la deuxième édition s'est déroulée le 23 octobre et dont un peu plus de 3700 € de bénéfices seront reversés à la Ligue contre le cancer lors d'une cérémonie programmée en janvier. Deux parcours de 6 km et 10 km, ont vu passer près de 450 marcheurs de tous âges mobilisés pour la bonne cause.

Ces événements ont été coorganisés par la municipalité, l'association Marche & Santé et le cinéma le Saleys, en partenariat avec le Centre de rééducation fonctionnelle, le Casino et Carrefour market.



Le saviez-vous ?

D'une durée de 15 jours, « Rose & active » est un programme développé depuis 2019 par le CRF qui s'adresse aux femmes après un cancer du sein. Il propose, en hospitalisation complète ou de jour, un calendrier de soins supports personnalisés pour se remettre en mouvement après cette épreuve, tels que séances de kinésithérapie, activités physiques adaptées (boxe, cardio, pilates, marche nordique ou encore badmington), balnéothérapie, ateliers diététiques et socio-esthétiques. Pris en charge par l'assurance maladie, après consultation médicale préalable.

Pour plus d'informations : 05 59 38 75 26
www.reeducation-salies-64.fr.



La prévention des inondations à Salies-de-Béarn

Études hydrauliques, le déroulé

Pour rappel, la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est portée par le SIGOM (Syndicat mixte des gaves d'Oloron et de Mauléon), depuis décembre 2018.

À la suite des inondations de juin 2018 sur le bassin du Saleys et en particulier la commune de Salies-de-Béarn, une étude hydraulique a été lancée en 2019 sur l'ensemble du bassin versant. Le prestataire retenu était le cabinet Artelia et le coût total du marché, prestations topographiques complémentaires incluses, s'est élevé à 127 495 € HT, financé à hauteur de 80 % par le fond européen FEDER, auquel se sont rajoutées des premières études topographiques pour modéliser le bassin versant du Saleys.

Il s'agissait d'une étude du fonctionnement hydraulique du Saleys accompagnée de proposition d'actions au stade d'étude de faisabilité.

Dans le cadre de cette étude, une première phase d'état des lieux a permis d'analyser la crue des 12 et 13 juin 2018. Des visites de terrain, des rencontres, couplées à des relevés topographiques réalisés par drones et par levés terrestres, ont abouti à une description fine du territoire : ponts, seuils, embâcles, zones d'érosion/d'atterrissement, maisons ou routes inondées, occupation du sol, pentes, superficie... Cela a permis notamment de calculer à divers points les coefficients de ruissellement, pour connaître les entrées d'eaux et endroits où l'eau va ruisseler le plus rapidement.

Dans un deuxième temps, il a fallu élaborer des modèles hydrauliques afin de représenter fidèlement les crues et d'avoir un outil pour tester l'efficacité des aménagements et des solutions qui seront proposés.

Par la suite, un processus de concertation avec la population locale devait être enclenché en janvier 2021. Hélas, la situation sanitaire de cette période a perturbé le planning prévu et la concertation n'a pu se faire qu'à l'automne 2021 : cela se traduira par des ateliers de travail thématiques en petits groupes et des réunions publiques.



Lundi 23 novembre 2020 après-midi, le premier COFIL (Comité de pilotage) de l'étude du fonctionnement hydraulique du Saleys composés d'élus et de techniciens s'est réuni



Atelier du 12/10/2023 - définition des enjeux et vulnérabilité



Pont et rue Loumé le 13 juin 2018

Le dialogue territorial s'est donc déroulé fin 2021 selon le calendrier suivant :

- Atelier 1 (12/10) : Enjeux et vulnérabilité (agricole, habitat, infrastructure - définition des aléas).
- Atelier 2 (25/11) : Occupation des sols (prise en compte du risque dans les pratiques de chacun - agriculture, urbanisation, ...)
- Atelier 3 (09/12) : Espace de bon fonctionnement (espace de divagation, mobilité historique, espace de bon fonctionnement du cours d'eau)
- Atelier 4 (16/12) : Ouvrages hydrauliques - diminution de la vulnérabilité (merlons - écrêteurs, protection au plus près des enjeux,...)
- Atelier 5 (janvier 2022) : Outils et gestion de crise (gestion actuelle, outils existants, instrumentation)

L'objet de ces ateliers avait plusieurs objectifs, mieux connaître le territoire, préciser ses caractéristiques, ses enjeux et ses vulnérabilités.

Faire par exemple un focus sur l'évolution de l'occupation des sols entre 1960 et 2020 sur cinq zones rurales du bassin.

Ce qui permet de rendre les conclusions suivantes :

- Une diminution du linéaire de haies
- Une augmentation de la surface des forêts au détriment des prairies dans certaines zones, et également des cultures dans d'autres secteurs
- D'une manière générale le maintien de la surface en cultures
- Un bassin versant peu marqué par l'artificialisation des sols et l'agrandissement des exploitations agricoles

Présenter aussi l'évolution de l'urbanisation à Salies-de-Béarn qui se traduit par une densification le long des axes de communication, une urbanisation des coteaux et de la confluence.

Le 22 juin 2022, une réunion publique à la salle Jean Monnet permettait de restituer le travail de cette concertation territoriale et présentait une première version des conclusions de l'étude.

Les ouvrages de protections des inondations

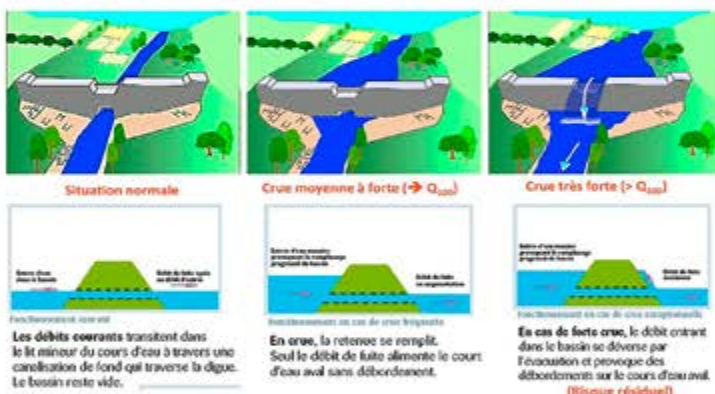
L'atelier 4 portait plus spécifiquement sur les ouvrages hydrauliques : notamment les barrages écrêteurs de crues.

Ce type de barrage consiste à créer un seuil en travers du cours d'eau. Le principe est de laisser passer le cours d'eau lorsqu'il est en écoulement hydraulique normal au travers d'un pertuis dimensionné en conséquence (fig 1 ci-contre).

Lorsque le cours d'eau gonfle, l'eau s'accumule en amont du barrage (fig 2) et en aval de l'ouvrage ne coule que le débit maximal du pertuis. Ainsi la quantité d'eau qui s'écoule en aval est régulée.

Lors des crues les plus importantes qui peuvent arriver (crues centales par exemple), le bassin amont du barrage atteint sa capacité maximale et l'eau passe par-dessus le barrage (fig 3) par un déversoir dimensionné pour éviter tout risque de désordre sur l'ouvrage.

À noter que, une fois l'orage passé, le bassin se vide intégralement par le pertuis pour retrouver la situation normale.



Les possibilités d'aménagement d'un bassin écrêteur

Plusieurs bassins ont été modélisés au cours de l'étude.

Au cours de l'étude, pas moins de 9 bassins ont été étudiés, il s'agissait alors de trouver des zones d'expansion et de stockage des eaux sur des sites non construits, qui n'entraînent pas d'inondations d'enjeux (infrastructure routière ou de réseaux, habitations...).

Une fois un site repéré, il s'agissait de modéliser avec des connaissances topographiques imprécises les capacités de volume de stockage et de faire tourner les modèles pour voir les incidences sur Salies-de-Béarn et l'Hôpital-d'Orion pour les crues décennales, cinquantenales et centales.



Si certains bassins n'avaient pas ou peu de conséquences sur les crues décennales et cinquantenales et ont été écartés rapidement, d'autres ont donné des résultats intéressants pour les deux communes pour les crues allant jusqu'à la cinquantennale.

2 bassins notamment situés en amont de l'Hôpital-d'Orion obtiennent des résultats significatifs.

Ci-après un plan de Salies-de-Béarn, où les zones entourées en rouge sont inondées lors de la crue cinquantennale sans le bassin écrêteur. La zone bleue qui est submergée avec le bassin ne concerne que très peu des zones habitées et le centre-ville est préservé de l'inondation.



Propositions issues de l'étude

Définition d'un programme d'aménagement et de gestion du risque d'inondation au stade « Etude de Faisabilité »

Suite à la finalisation de l'étude du bassin versant du Saleys, il a été prévu d'analyser plusieurs solutions d'aménagements en vue de réduire l'impact des inondations. Certaines solutions ont émergé au cours de la première étape de l'étude sur la base des résultats du modèle et de la concertation. Elles sont reprises ci-dessous et catégorisées en fonction de leur nature (aménagement local ou global, secteur du bassin). Deux secteurs d'enjeux impactés par les inondations du Saleys ont été identifiés, il s'agit de Salies-de-Béarn et de l'Hôpital-d'Orion. Retrouvez ici les aménagements pour Salies uniquement.

Les aménagements ayant émergé et été étudiés à ce stade sont listés ci-dessous.

Approche locale – Secteur Salies :

- Reprofilage du profil en long du Saleys dans Salies (suppression des seuils en particulier),
- Agrandissement du gabarit du Saleys en aval du pont Toulet à Salies,
- Fermeture des venues d'eau dans le centre-ville de Salies,
- Remise en état du mur de la rue Laroumette,
- Recherche de solution pour le Chinanou (redimensionnement, restauration, ...).

Approche globale :

- Ecrêtement amont par une retenue (plusieurs localisations proposées),
- Ralentissement dynamique.

Fermer les accès au Saleys par des barrières anti-inondations



Sites potentiels	Enjeux habitat	Enjeu routier	Présence d'une restriction de section	Occupation du sol	Incidence sur les milieux	Enjeux environnementaux	Volume / Superficie / Longueur	Remarques	Cartographie	Bilan
Bassin 4 : Bois de Sauvejante	aucun impact	aucun impact	Non : largeur homogène sur l'ensemble du linéaire	90% zone boisée - 10% terrains agricoles	Incidence potentielle forte : superficie importante impactée et presque entièrement boisée	ZNIEFF2 : Gave d'Ororon et ses affluents	550 000 m ³ / 30,1 ha / 1 700 m	Proposé par la mairie de Salies		Conservé lors de la phase 2 mais attention à l'impact fort sur le milieu
Bassin 5 : Moulin du Coët	aucun impact	accès au feu-dit Beroy coupé + D266 coupé à partir de cote 72 m NGF (max à 76 m NGF)	Non : largeur homogène sur l'ensemble du linéaire	42% zone boisée - 58% terrains agricoles	Incidence potentielle marquée : superficie importante impactée	ZNIEFF2 : Gave d'Ororon et ses affluents ZSC (Natura 2000) : Château d'Orthez et bords du Gave	500 000 m ³ / 37 ha / 2 000 m	Proposé par Artelia en phase 2 suite à l'élargissement des critères		Non proposé car bloque la route départementale
Bassin 6 : Moulin de Maysonnavent	aucun impact	aucun impact	Non : largeur homogène sur l'ensemble du linéaire	42% zone boisée - 58% terrains agricoles	Incidence potentielle marquée : superficie importante impactée	ZNIEFF2 : Gave d'Ororon et ses affluents ZSC (Natura 2000) : Château d'Orthez et bords du Gave	730 000 / 30,7 ha / 1 700 m	Proposé par la mairie de l'Hôpital d'Orion		Proposé suite à l'étape 1 de la phase 2. Possibilité de le conserver en remplacement du bassin 2 mais attention à l'impact fort en zone Natura 2000

Les suites de l'étude

Priorité au bassin écrêteur

Les solutions étudiées ont été présentées en comité de pilotage. Celui-ci a décidé de donner la priorité à la poursuite des études sur la mise en œuvre d'un ouvrage écrêteur de crues.

En effet, la modélisation hydraulique a montré que les batardeaux et clapets anti-retour avaient bien des effets positifs jusqu'à des crues d'occurrence décennale mais n'apportaient pas d'améliorations significatives pour des crues centennales. Cette mise en place participe également à la réalisation d'un système d'endiguement du Saleys au niveau du centre-ville et ces aménagements sont soumis à des réglementations et des lourdeurs administratives qui dissuadent de poursuivre ce projet.

L'agrandissement du gabarit du Saleys et la reprise du profil en long n'ont pas été retenus non plus car les études montraient l'inefficacité de ces aménagements avec, de plus, un sur-aléa sur la partie aval de Salies pour la dernière solution citée.

Le comité de pilotage a donc décidé de ne pas poursuivre les études pour ces travaux.

Concernant les bassins 4 (Bois de Sauvejunte) et bassin 6 (Moulin de Maysonnave amont) dont les caractéristiques et les enjeux sont rappelés dans le tableau ci-avant, des études complémentaires ont été lancées en 2023.

Des études topographiques sont en cours sur ces deux secteurs pour définir de façon beaucoup plus précise les capacités de stockage des bassins étudiés.

De plus, des études géotechniques sont aussi en cours pour vérifier que la nature des sols à l'endroit pressenti des barrages est propice à la construction d'un tel ouvrage.

Des premiers contacts ont été pris avec les propriétaires pour les informer des projets.

Au final un seul ouvrage sera possiblement construit. Ces trois actions de l'année 2023 doivent permettre de définir le secteur le mieux approprié à sa construction.

2024 doit permettre de rentrer dans une étude de faisabilité plus poussée pour définir les caractéristiques de l'ouvrage : hauteur, largeur, volume des terres à déplacer, taille du pertuis, nature de l'ouvrage, capacité de stockage... Ces éléments permettront également d'avoir une approche budgétaire d'un tel équipement qui pourrait sortir de terre entre 2026 et 2028.

En complément des opérations détaillées ci-dessus, des diagnostics de la vulnérabilité des habitations seront proposés et accompagnés financièrement sur les secteurs prioritaires. Ils pourront donner lieu à la réalisation de travaux dans le cadre du PAPI avec des aides à hauteur de 80% pour les particuliers.



La prévention et la surveillance, les autres actions de la protection vis-à-vis du risque inondations

La commune de Salies-de-Béarn a, par ailleurs, mis en place son plan communal de sauvegarde.

Celui-ci permet de définir les procédures de mise en sécurité des biens et des personnes dans le cas de danger imminent et la gestion des situations de crise.

La commune a désormais accès par l'intermédiaire du SIGOM aux données d'une station de mesure positionnée au niveau du pont de l'Hôpital-d'Orion.

La Direction départementale des territoires dans le cadre de Vigicrues doit également poser une deuxième station de mesure au niveau du pont de la voie verte. Ces données de mesure permettront une meilleure compréhension des inondations.

Le bassin versant du Saleys est intégré dans un grand bassin versant du gave d'Oloron. C'est à cette échelle de bassin que portera le Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) qui est actuellement à l'étude et animé par Institution Adour en partenariat avec le SIGOM, le SMGOAO, la CCVO et les départements 64 et 40.

Nos projets d'études pour la réalisation de travaux (bassin écrêteur, réduction de la vulnérabilité individuelle, ...) seront intégrés à ce programme d'étude préalable au PAPI qui devrait être déposé en 2025.

Ce dépôt permettra d'accéder à des financements pour nous aider dans la mise en place des actions.



Contre les cambriolages, les bons réflexes

Avec la saison d'hiver, la période est plus propice aux cambrioleurs qui profitent de la tombée de la nuit pour repérer les habitations inoccupées. S'il faut rester vigilant en journée, notamment pour d'éventuels repérages dès le matin, la baisse de luminosité le soir peut favoriser les passages à l'acte. Afin d'éviter les mauvaises surprises, quelques conseils peuvent vous aider à mieux protéger votre habitation. Prudence, vigilance, anticipation : vous trouverez ici les bons réflexes à développer sans attendre.

Au quotidien

PROTÉGER LES ACCÈS

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ VIGILANT

- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, ...).

Vous pouvez signaler votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile grâce à l'opération tranquillité vacances.



EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez **immédiatement** la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...).

Avant l'arrivée des forces de l'ordre

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre
- interdisez l'accès des lieux

Une fois les constatations faites

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, ...)



Déposez plainte à la gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

L'école des jeunes sapeurs-pompiers lancée

Vous les avez peut-être découverts à l'occasion des cérémonies du 11 novembre ou de la Sainte-Barbe... Ouverte depuis le mois de septembre, l'école de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) accueille 28 filles et garçons né(e)s en 2009 et 2010 qui souhaitent découvrir la profession de sapeur-pompier, s'initier aux techniques propres au métier et préparer le brevet JSP.

Animée par des pompiers volontaires du centre de secours de la ville, cette formation se déroule le mercredi et/ou le weekend, sur une période de 4 ans et comprend, outre un entraînement sportif, trois modules d'enseignement des comportements qui sauvent et des valeurs liées à l'engagement citoyen mais aussi de mise en œuvre des matériels et procédures. Elle peut être complétée par un quatrième permettant aux adolescents titulaires du brevet national de JSP de parfaire leurs connaissances de sapeur-pompier et de participer, dès leur recrutement comme sapeur-pompier volontaire, aux opérations de secours.

La municipalité remercie vivement tous les jeunes, ainsi que leurs instructeurs, pour leur engagement citoyen, leur dévouement pour la protection et le secours auprès de la population !



Redécouvrir Salies et les environs en se promenant

Entre reconnaissance de la qualité de service et nouveaux supports d'accompagnement de promenades, l'office de tourisme et les acteurs publics, privés ou encore associatifs du tourisme local, poursuivent leurs efforts pour accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions et offrir aux habitants de nouvelles occasions d'apprécier paysages et patrimoine du territoire.

Un audioguide pour visiter Salies-de-Béarn

Envie de redécouvrir ou de faire découvrir votre commune à vos visiteurs d'un jour ou d'une semaine ? L'office de tourisme du Béarn des gaves a conçu une visite patrimoniale audio à réaliser en totale autonomie.

Un parcours libre et gratuit d'une durée d'1h vous invite à plonger dans la riche et passionnante histoire de la Cité du sel, de la légende de la fontaine du sanglier au quartier thermal.

Disponible à l'écoute et la lecture, il suffit de flasher le QR Code :



Et si vous souhaitez compléter votre connaissance du territoire, des audioguides ont également été imaginés pour visiter les communes de Sauveterre-de-Béarn et de Navarrenx.

Parallèlement, et à l'issue d'un travail qui a réuni associations, professionnels, élus et habitants du territoire, le nouveau Plan local de randonnée de la Communauté de communes a été arrêté et en attendant la mise à disposition complète de l'ensemble des parcours de promenade en Béarn des gaves, les premiers topoguides sont désormais accessibles en

téléchargement sur le site de l'office de tourisme.

Que l'on soit amateur de balades courtes et faciles, ou à la recherche de sentiers un peu plus longs, chacun peut y trouver son bonheur !



"Qualité Tourisme" renouvelé pour l'office de tourisme

Audité au début de l'été, l'office de tourisme a obtenu, le 4 septembre dernier, le renouvellement de la marque « Qualité Tourisme ». Un taux de conformité de 94,66 % (moyenne nationale de 92%) lui a été attribué, validé par la Direction générale des Entreprises du ministère des Finances.

La marque Qualité Tourisme est une démarche volontaire d'amélioration continue dont l'objectif est la satisfaction client, et indirectement celle des socioprofessionnels partenaires, de la collectivité et des habitants. Elle est supervisée par l'État, en partenariat avec la Fédération nationale des offices de tourisme ADN Tourisme et l'Agence départementale du tourisme.

Dans la même période, l'établissement s'est vu renouveler son classement en catégorie I, ce qui permet à Salies-de-Béarn d'être distinguée « station de tourisme », qui constitue la reconnaissance d'un accueil d'excellence.



Chambre d'hôtes référence® en Béarn des gaves : un nouveau dispositif pour les chambres d'hôtes

Les chambres d'hôtes ne peuvent pas bénéficier du même classement en étoiles que d'autres formes d'hébergements touristiques (hôtels, campings, meublés de tourisme...), gage de confiance et de visibilité nationale auprès de leurs clientèles.

Cependant, elles sont aussi contraintes de garantir un niveau de confort et une qualité de services satisfaisants afin d'être concurrentielles. Pour répondre à cela, il existe une qualification et un référentiel national Chambres d'Hôtes Référence®. Celui-ci n'a pas vocation à remplacer les labels dont les chambres d'hôtes peuvent bénéficier aussi.

L'office de tourisme du Béarn des gaves proposera ce nouveau dispositif dès 2024 aux propriétaires de chambres d'hôtes.

En tant qu'organisme accrédité, à la demande du propriétaire de chambres d'hôtes intéressé, l'Office de tourisme organise une visite réalisée par le référent, qui examine les espaces communs et les chambres sur la base d'une grille de critères objectifs. Par la suite, une commission régionale étudie le rapport de visite effectué afin d'attribuer le référencement à l'hébergeur candidat.

Le coût de la qualification Chambre d'hôtes référence®, attribuée pour une durée de 5 ans, oscille entre 100 € (1 à 2 chambres) et 160 € (5 chambres) selon le nombre de chambres qualifiées.

Par ailleurs, certains des exploitants s'orientent vers cette qualification afin d'être éligibles à une labellisation Accueil Vélo ou Vignobles et Découvertes.

À ce jour, 1 000 chambres d'hôtes sont référencées en France.

Pour toute demande d'information :

Office de Tourisme du Béarn des gaves - 05 59 38 00 33 - contact@bearndesgaves.com



Salies 2 Béarn
Entre Sel et Terre, mon Pays !

Monsieur le Maire, Thierry Cabanne
et son conseil municipal
ont le plaisir de vous convier
à la **Cérémonie des Vœux**
le **Vendredi 5 janvier 2024 à 19h00**
à l'Espace culturel Lucien Basse-Cathalinat
Salle Ronde-Ravel

SALIES AU COEUR



Compte-tenu de l'importance des défis que notre Cité aura à relever, et convaincus de la nécessité de poursuivre notre action de façon sérieuse, responsable et constructive,

Nous estimons impossible de traiter les sujets qui nous et VOUS préoccupent en 350 mots (contrainte qui nous est imposée sur cet espace de communication).

En conséquence, nous partagerons nos informations et réflexions en vous distribuant prochainement des documents plus complets (flyer, N° 2 de notre journal « Même la Mude en parle »).

En attendant, nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année !

L'Equipe de Salies au Cœur

Pour information : Jérôme Carrau, élu de l'opposition, a démissionné de son mandat pour des raisons professionnelles. Nous lui souhaitons plein de réussite dans ce nouveau challenge. C'est Annick Genilloud qui occupera le siège laissé vacant.

ENSEMBLE POUR DEMAIN – AMASSAS PER DOMAN



La mi-mandat c'est l'occasion de faire un bilan. Comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises Ensemble pour demain - Amassas per doman (EPD-APD) est une minorité municipale de propositions. Minorité ne rime pas forcément avec opposition comme on peut souvent l'entendre.

Ainsi tout au long des 24 conseils municipaux (CM) à ce jour, sur les 310 délibérations soumises, Nicolas Bénégui a voté 79% oui, 15% non et 6% s'est abstenu. Tous les votes « contre » ont été argumentés et les abstentions expliquées.

Le CM c'est aussi l'occasion de poser des questions diverses ayant trait aux affaires de la commune. EPD-APD a posé 61 questions depuis juillet 2020 qui ont appelé autant de réponses écrites du maire. C'est LE moyen d'interroger les choix de la majorité plus que des lettres ouvertes sur les réseaux sots si haut.

Les thèmes abordés nous semblent essentiels pour les salisien.ne.s :

Économie (France Thermes 3x)

Environnement (5G x2, biodiversité x4, bio à la cantine, développement durable x4, projet citoyen photovoltaïque, déchets verts, redevance incitative x2, audit énergétique)

Associations (3x)

Démocratie (vidéosurveillance 2x, CM des Jeunes x2, égalité femmes hommes, budget participatif, local pour conseillers municipaux, publicité des débats au CM, arrêté Roue Libre)

Politique culturelle (2x)

Politique municipale (bilan commissions, bilan 1ère année de mandature, taxe GPSO – Gd Projet Sud-Ouest)

Code de la route (zone de rencontre x2, vélo x2, vitesse, zone 30, bruits 2 roues)

Aménagement (entretien des voies communales, salles municipales x4, toilettes publiques, jardin public, éclairage nocturne, PI de la Trompe, PI du Temple, épisode pluvieux 01/23, rue Cauhapé)

Services SAUR, GRDF, La Poste

Social ABS Analyse des Besoins Sociaux (pas encore initiée bien qu'obligatoire) parce que dans ce domaine comme d'autres, certains adjoints sont des « sachants » et par essence ils savent !!

Les actions d'EPD-APD se retrouvent aussi dans 4 commissions municipales les rares fois où elles se réunissent ...

Envie de mutualiser vos idées et de développer des initiatives alternatives ? Souhaits d'échanger sur des thématiques citoyennes ou nous rencontrer ? RDV sur : www.ensembleamassas.org

Depuis son élection, le 28 juin 2020, et au cours des premières années, l'équipe municipale s'est impliquée pour achever les derniers chantiers post-inondations de 2018, dans un contexte pandémique compliqué au cours duquel personne n'a été épargné.

Dans cette période, plusieurs projets nouveaux ont vu le jour tels que le réaménagement complet du Jardin public, la mise en place d'un plan communal de sauvegarde, la programmation annuelle d'une saison culturelle qui se veut à la fois riche et hétéroclite, à même de satisfaire les différents publics de notre belle cité !

L'année 2024 va voir l'ouverture d'un nouveau chapitre avec en particulier le lancement d'un programme de réflexion autour du devenir du bâtiment situé place du Bignot qui abritait précédemment la crèche intercommunale. L'endroit, autrefois plein de vie, pourrait retrouver son allant en accueillant une Maison des jeunes ou un concept similaire pouvant répondre aux besoins des adolescents. Autour d'une équipe d'animation diplômée, ce type de structure se veut un lieu de vie, d'expérimentation, d'expression, de découverte, d'échange, d'apprentissage à la citoyenneté.

De plus, l'espace se voudra multifonctionnel. Sa surface permettant, en effet, d'imaginer l'accueil d'une association ou de services publics par exemple.

Un autre projet d'envergure va occuper l'équipe municipale au cours des prochains mois et des prochaines années, peu visible mais cependant prioritaire et qui va mobiliser de manière importante les finances de la commune : celui du schéma directeur d'assainissement. Ce document de programmation pluriannuelle va aboutir à la mise en œuvre d'actions pour améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement des eaux usées, comprenant les réseaux et la station d'épuration.

Nous profitons enfin de la tribune qui nous est donnée pour, au nom de Tous pour Salies, vous souhaiter de belles fêtes et une heureuse année 2024 !

L'APPLICATION PANNEAU POCKET AU SERVICE DES HABITANTS DE SALIES-DE-BÉARN

La mairie de Salies-de-Béarn met à disposition
un nouveau service d'information
et d'ALERTE EN TEMPS REEL.

Simple et efficace, l'application Panneau Pocket permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

Pas besoin de communiquer son numéro de téléphone ou son adresse mail, un simple téléchargement sur votre téléphone portable suffit.

Alertes climatiques, coupures de réseau et travaux imprévus, conseils municipaux, offres publiques d'emploi ... depuis chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, soyez avertis en temps réel par le biais d'une seule interface.



DÉCÈS

ACCORSO épouse DUCOURTIEUX Grazia, Christiane, 29/11/2023
 ANATOLE Marie-Claude, Cécile, 18/10/2023
 ANTOIN épouse MESPLOMB Amalia, 03/11/2023
 ARMENAUD Christine, 22/06/2023
 BAREILLE SAINT GAUDENS Jean Henri, 09/05/2023
 BARTHE épouse MOUSSEIGNE Jeanine, Hélène, 22/11/2023
 BERNARD Claude Maurice, 07/07/2023
 BERNET épouse LALANNE-TOUCHY Jeannine, Isabelle, 13/11/2023
 BEURTON épouse CHALUMEAU Julienne, Jeanne, 25/04/2023
 BISPALIE Germain, Jean, Louis, 10/10/2023
 BLACHIER épouse PALLOTIN Sylvette, Marthe, 09/05/2023
 BORDART épouse PIERRE Marie, Thérèse, 24/07/2023
 CAMY Denise, Marthe, 03/11/2023
 CASAJBON Marguerite, Claude, 15/06/2023
 CASENAVE épouse HACHAGUER Geneviève, Noëlle, 01/09/2023
 CAUCHOIS épouse DUTILH Charline, Georgette, 16/03/2023
 CAZANAVE Jean, Henri, 05/05/2023
 CÉLESTIN épouse LABORDE, Suzanne, Marie, 18/07/2023
 CHAGUE épouse LORÈS Marie-Jeanne, 13/11/2023
 COLLAY Jean-Claude, Bernard, 02/03/2023
 CROUZAT Serge, René, 07/11/2023
 DABBADIE épouse LABARTHE Bernadette, Andriée, 06/05/2023
 DEBORD épouse BLOT Pauline, 04/03/2023
 DEVISE épouse D'ANDURAIN Linette, Jeannine, le 27/06/2023
 DRÉAN Ange, François, 23/09/2023
 DUPLÉIX Guy, 05/05/2023
 ELISSALDE Robert, 20/04/2023
 ESPOEYS André, Julien, 18/03/2023
 FARRANDO Alain, Jean-Pierre, 18/05/2023
 FERROU Ginette, Marie, 18/06/2023
 GARRIGUES épouse MARTY Simone, Henriette, 21/05/2023
 GAÛZÈRE Marie-Thérèse, 29/05/2023
 GOMEZ épouse DE LA FUENTE Firmina 27/05/2023
 HAWTHORN Keith, Kelvin, 22/03/2023
 HONTARREDE Alain, Daniel, 23/04/2023
 HOQUÉTIS François, Marie, 30/05/2023
 HOURDEBAIGT François, Julien, 22/06/2023
 HOURQUEBIE épouse MAY Marie, Philomène, 02/08/2023
 HUBERT épouse MUEL Michelle, Marie, 10/08/2023
 JEANNIN épouse MARGNE Renée, Angèle, 15/09/2023
 LABASTE Bernard, Jean, 14/11/2023
 LABAT épouse SAINT-MACARY Marie-Jeanne, 15/11/2023
 LABAT Véronique, Lucienne, 05/05/2023
 LABORDE-CROUBIT Louise, Marie, 01/06/2023
 LABORDE-HILLOUTOU épouse SOBRERO Georgette 13/07/2023
 LACLAU épouse PEYRUSEIGT Lilette, Yolande, 30/04/2023
 LAMOTHE Jean, Pierre, 10/08/2023
 LARQUIER Jean, Bernard, 16/03/2023
 LARRIEU épouse LAHITTE, Marie-Berthe, 04/05/2023
 LARTIGUE Jean-Louis, 26/06/2023
 LASSALLE épouse APÉÇARENA Marianne, 26/07/2023

LASSALLE épouse ARNAUD Yvonne, 15/11/2023
 LASSERRE épouse VERGÉ Marie-José, 04/10/2023
 LAUGA épouse BEIGBEDER Marie, Justine, 11/08/2023
 LEMAITRE Thierry, Daniel, 16/11/2023
 LEMESLE Marc, Albert, 12/09/2023
 LENDRES Jean-Marie, 30/07/2023
 LESBORDES épouse LAFARGUE Marie, 16/07/2023
 LESELLIER Marcel, Albert, 10/04/2023
 MARTINE épouse MARQUESTAULT Odette, Louise, 30/06/2023
 MATRA épouse DI TOMASO Juliette, Louise, 06/05/2023
 MERCIER Louis-Albert, 11/04/2023
 MICHEL épouse BRUN Paulette, Gabrielle, 25/05/2023
 MOUSSIEGT épouse PEDESERT Annie, 17/05/2023
 MUSETTI Robert, 19/04/2023
 NASSIET Bernard, 22/09/2023
 NOTO épouse SALEZA Marguerite, 30/05/1962
 NOUQUÉ épouse VINCENT Maryse, Jeanne, 07/03/2023
 PEREZ Monique, 09/11/2023
 POURTEIN épouse GONZALEZ VILLEGAS Christianne, 19/03/2023
 POUYÉS épouse CARRESSE Odette, 23/05/2023
 QUELET épouse LAVIGNOTTE Anicette, Léone, 20/11/2023
 RANC Bruno, Jean-Marie, 03/06/2023
 REECHT Joël, Frédéric, 21/03/2023
 ROGER épouse DUPOUY Marie, Thérèse, 06/10/2023
 ROUDON Marcel, Mathieu, 15/08/2023
 ROUX Pierre, Victor, 17/11/2023
 RULLAUD épouse NICOLAS Marguerite, Jacqueline 26/07/2023
 SAINT-MARTIN-MARIBERE Eric, Pierre, 28/08/2023
 SALLIER Jean, 13/08/2023
 SALLIER Marie-Claude, Jeanne, 25/09/2023
 SARHY épouse PIEDNOIR Marie-Aline, 11/04/2023
 SAUCÈS épouse BEUSTE Jeanine, Marie 16/03/2023
 SHUTTLEWORTH Philip, Andrew, 31/03/2023
 SIMON épouse ROUSSEL Nicole, 25/03/2023
 TATIEU-BILLÈRE Jean, Jacques, 11/10/2023
 TÉNIER Serge, Victor, 07/07/2023
 UJVARI Maurice, René, 20/10/2023
 VALET Gérard, Marcel, 26/03/2023

MARIAGES

BELLEBAULT Dominique et MOLARO Corinne, 22/07/2023
 BOURGEOIS Thierry et GUZMAN BRAVO Magali, 12/08/2023
 CELESTE Gérard et DE COULOMME-LABARTHE Valérie, 30/06/2023
 JAUREGUBERRY Arnaud et TRINDADE MARINHO Anapaula, 17/06/2023
 LUCION Jean et VAN'T HOFF Carolien, 24/08/2023
 MARTIN Nicolas et VALMALLE Stéphanie, 06/05/2023
 MARTINEZ GOMEZ Julio et MENA Maria, 19/08/2023
 MILOU Camille et SMITH Skye-Anne, 30/09/2023
 PRADIER Florian et VANDERROOST Charlotte, 12/08/2023
 TURPIN Paul et ELDUAYEN Louise, 08/07/2023

PACS

CARSALADE Nicolas et IBARRA Yolande, 01/04/2023
 DELAHOUGUE Jérémie et COLEAU Océane, 27/07/2023
 LA BARILLEC Olivier et REY Michelle, le 24/05/2023
 LASSERRE Thomas et LACHIEZO Joanna, le 05/06/2023

NAISSANCES

ALVES DE FARIAS MARCÉDO Arthur, 01/09/2023
 ARANGOIS Giulia, 14/09/2023
 BLOT Billie, 02/11/2023
 GOUIN Lina, Nathalie, 18/09/2023
 LACLAU Charlotte, 07/08/2023
 LEGUÉ Lucien, Archibald, 27/08/2023
 OZERKOVA Danaé, Ruth, 16/11/2023
 PETRISSANS Alice, 10/08/2023
 PINTO Léo, 31/08/2023
 VACHERAT ERDOCIO Wendy, Lou, 03/11/2023



Recensement de la population 2024

L'année prochaine, la commune de Salies-de-Béarn réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 18 janvier au 17 février 2024.

Comment cela se passe-t-il ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune et muni d'une carte officielle, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.



Recensement de la population 2024

Les grandes étapes du recensement

Avant la collecte



Recrutement et formation des agents recenseurs par la mairie



Constitution de la liste des adresses à enquêter



Tournée de reconnaissance pour avertir du passage de l'agent recenseur

Pendant la collecte



Distribution par l'agent recenseur de la notice pour répondre au recensement en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr ou des questionnaires papier (qu'il viendra récupérer sous quelques jours)



Vérification de la bonne prise en compte de tous les logements par la commune

Après la collecte



Certification de la collecte par le maire



Transmission des questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee (les réponses en ligne sont reçues directement)



Saisie des questionnaires papier et traitement confidentiel des données

Vérification et validation des résultats par l'Insee



Communication des chiffres aux maires et au grand public

Se faire recenser en ligne est plus simple, plus rapide et plus sûr pour vous (données protégées et sécurisées).

Cela permet également d'utiliser moins d'imprimés, c'est donc plus responsable pour l'environnement et plus économique pour la commune.

Le recensement en ligne, on a tous à y gagner !

Comment ça marche ?

- 1 Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur

Ici je réponds au questionnaire

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EST GRATUIT, NE RÉPONDEZ PAS AUX SITES QUI VOUS RÉCLAMERAIENT DE L'ARGENT

- 2 Saisissez vos codes d'accès personnels qui se trouvent sur la notice qui vous a été remise

Pour vous faire recenser en ligne sur www.me-recensement-et-moi.fr

Code d'accès : V Q F T N A 3 3
Mot de passe : M J B Q A Y 7 7

- 3 Entrez ensuite les informations de votre logement qui se trouvent sur la notice

Identifiants de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne

0 1 0 3
Rue, Tot ou district
0 1 4 0 0 5
Rang A Rang B

- 4 Répondez au questionnaire Vous serez guidé à chaque étape.

- 5 Validez et c'est terminé !

Envoyer les questionnaires

Des avantages pour tous

Pour vous



- Pas de rendez-vous avec l'agent recenseur
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

TOP SECRET

Pour votre mairie et l'Insee



- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous



- Plus écologique car moins de papier
- 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2020
- Un recensement moins coûteux

Si vous avez besoin d'un accompagnement pour accomplir cette démarche, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'agent recenseur, des services de la mairie et de l'accueil du Pôle Social – 4 rue des jardins – 64270 Salies-de-Béarn (05 59 38 31 08).

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 25 janvier 2024 ? Contactez la commune (coordonnées en bas de page.)

POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉ ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population (âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...).

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de services de proximité ...
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter l'accueil de la mairie : 05 59 38 00 40 / recensement@salies-de-bearn.fr

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site internet de la commune : www.salies-de-bearn.fr

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

Les élections européennes permettent aux citoyens européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) de désigner leurs représentants au Parlement européen : les députés européens, également appelés eurodéputés, sont élus pour 5 ans au suffrage universel direct.



LE DÉPUTÉ EUROPÉEN EXERCE TROIS POUVOIRS :

Le député européen a :

- un pouvoir de décision avec la Commission européenne
- un rôle législatif et budgétaire
- un pouvoir de contrôle voire de censure de l'exécutif européen

Les électeurs de la commune seront donc invités à voter pour les élections européennes le 09 juin 2024.

QUI VOTE ?

Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales.

Les ressortissants communautaires ayant le droit de vote dans leur État d'origine, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter, et inscrits sur les listes électorales complémentaires.

Demandes d'inscription sur les listes électorales

Les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année. Toutefois et afin de pouvoir participer à un scrutin, les intéressés doivent formuler leurs demandes d'inscription au plus tard le 6ème vendredi précédant ce scrutin.

Les jeunes âgés de 18 ans sont inscrits d'office à condition d'avoir accompli les formalités de recensement citoyen à l'âge de 16 ans.

L'inscription sur les listes électorales peut s'effectuer selon deux modalités :

- soit en mairie en fournissant tous les justificatifs (justificatifs de domicile et d'identité) : imprimé CERFA à compléter
- soit en ligne sur le site suivant : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367. Une notification est ensuite adressée à la mairie pour valider l'inscription.

Il est possible également de vérifier son inscription sur la liste électorale en se connectant sur le site suivant : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788 (saisie du nom de jeune fille pour les femmes mariées).

Je déménage à l'intérieur de la commune ou dans une nouvelle commune :

Vous devez faire la démarche pour le changement d'adresse. Ce n'est pas automatique !

- soit en mairie en fournissant tous les justificatifs (justificatifs de domicile et d'identité) : imprimé CERFA à compléter
- soit en ligne sur le site suivant : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372.

INFORMATION IMPORTANTE

Comme vous le savez, l'adressage de la commune a été révisé cette année. Par conséquent, les adresses de l'ensemble des électeurs sont en cours de mise à jour. Vous recevrez donc une nouvelle carte électorale.

Attention : Il se peut que la répartition des électeurs par bureau de vote soit quelque peu modifiée.



Mairie de Salies-de-Béarn

Place du Bayaà

64270 Salies-de-Béarn

Tél. 05 59 38 00 40

accueil@salies-de-bearn.fr

Horaires

du lundi au jeudi :

9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30

Le vendredi : fermeture à 16h30

Samedi : 9h00 - 12h00

www.salies-de-bearn.fr